



FOSSSES SEPTIQUES

COPERNIC tient à féliciter la MRC d'Arthabaska pour l'adoption de la résolution visant la prise en charge de la gestion des boues de l'ensemble des fosses septiques présentes sur leur territoire qui est desservi par Gesterra.

Cette mesure permettra de disposer de manière appropriée l'ensemble des boues et des eaux usées sans créer de nuisances, de contamination des eaux de puits, des sources d'alimentation en eau potable ou des eaux de surface.

Cette initiative rejoint des actions identifiées dans le plan directeur de COPERNIC, comme celle de s'assurer auprès des municipalités que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est appliqué.

PLANTATION MODÈLE À BAIE-DU-FEBVRE



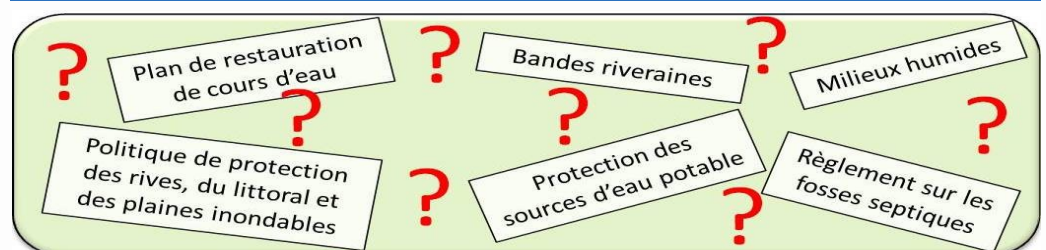
Plus de 20 personnes se sont déplacées à l'inauguration de la plantation modèle en coulée agricole à Baie-du-Febvre

Table des matières

Plantation modèle Baie-du-Febvre	p. 2
Tourbière Saint-Camille	p. 3
Journée information sur les lacs	p. 4
Conservation habitats fauniques	p. 5
Crédit impôt RénoVert	p. 6
Le PDE en action	p.7

COPERNIC a procédé le 28 juin dernier à l'inauguration d'une plantation modèle en coulée agricole à la Ferme Gerville à Baie-du-Febvre. Plus de 20 personnes se sont déplacées pour l'occasion, dont M. Michel Gagnon, représentant du député de Nicolet-Bécancour Donald Martel. **PAGE 2**

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER?



Inauguration d'une plantation modèle en coulée agricole



Marie-Claire Gironne

COPERNIC a procédé le 28 juin dernier à l'inauguration d'une plantation modèle en coulée agricole à la Ferme Gerville à Baie-du-Febvre.

Plus de 20 personnes se sont déplacées pour l'occasion, dont M. Michel Gagnon, représentant du député de Nicolet-Bécancour Donald Martel.

La plantation consiste en un aménagement multiespèce et multiétage ayant pour objectif de présenter des alternatives aux plantations de résineux dans les coulées agricoles, qui ne sont pas sans conséquences pour la biodiversité et la stabilité des talus.

M. Claude Lefebvre, propriétaire de la ferme et également maire de Baie-du-Febvre, s'est dit emballé par le projet, et ce dès le départ. « Étant un producteur agricole

conscient de la valeur de notre environnement, je voulais participer à un projet novateur pour valoriser la biodiversité en milieu agricole. »

Cette plantation modèle se veut une vitrine au projet d'amélioration de la biodiversité en milieu agricole initié en 2015. Elle est le fruit d'une concertation des partenaires qui s'est tenue en février 2014.

Pour Karine Dauphin, directrice générale de COPERNIC, les résultats de ce projet sont multiples : des fiches techniques réalisées en collaboration avec une quinzaine de partenaires du milieu, des protecteurs d'arbres fabriqués à moindre coût. Des inventaires dans plusieurs coulées ont de plus permis de valider l'hypothèse selon laquelle la biodiversité faunique et floristique est plus grande dans une coulées agricole en friche ou avec une végétation arborescente multiespèce.

Ce projet est rendu possible grâce au volet 3 du programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et réalisé en collaboration avec le GROBEC. Trois autres coulées agricoles ont depuis été reboisées selon le même modèle avec le soutien financier de la Fondation de la Faune du Québec.



Plus de 20 personnes se sont déplacées à l'inauguration de la plantation modèle en coulée agricole



Pour en savoir plus...

Si vous avez besoin d'un conseil concernant la gestion de l'eau ou si vous souhaitez mettre en place un projet en lien avec la protection de cette ressource, contactez-nous !

Pour connaître toute l'actualité du bassin versant de la rivière Nicolet, visitez régulièrement le site Web de COPERNIC à l'adresse : www.copernicinfo.qc.ca.

Organisme de concertation pour
l'eau des bassins versants de la
rivière Nicolet (COPERNIC)
1000 rue Champoux
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

Tél. : 819 353-2121
Télec. : 819 353-2740
copernic@copernicinfo.qc.ca
www.copernicinfo.qc.ca

Des actions durables pour la tourbière de Saint-Camille



Marie-Claire Gironne

COPERNIC est fier d'annoncer qu'il a reçu un appui de 18 200 \$ de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour un projet de mise en valeur et de protection de la tourbière de la municipalité du canton de Saint-Camille, en Estrie.

À l'issue d'une consultation populaire, et considérant la rareté des milieux humides dans la région, la Municipalité de Saint-Camille désire mettre en valeur et faire connaître cet important milieu qui côtoie son noyau villageois.



Pont enjambant un des ruisseaux de la tourbière de Saint-Camille

D'une valeur totale de 23 000 \$, le projet débutera cet automne et consistera principalement à assurer la pérennité de la tourbière de Saint-Camille, située en bordure de la route 216.

Des passerelles, des aires de repos et des panneaux d'interprétation viendront enrichir les lieux ; les visiteurs bénéficieront ainsi d'un accès privilégié au site tout en étant informés de l'importance de le protéger.



Ruisseau bordant le sentier

Il est primordial de sauvegarder cette tourbière puisqu'elle rend de nombreux services au bassin versant des Trois Lacs.

En effet, ce milieu humide est un filtre à sédiments, un purificateur naturel, un régulateur de crues ainsi qu'un habitat pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques.

Une fois le projet réalisé, la population de Saint-Camille et de l'ensemble de la région aura une meilleure connaissance des services écologiques et des avantages qu'offrent les milieux humides.

Cette prise de conscience contribuera à assurer une meilleure cohabitation des activités humaines avec la protection de la biodiversité.

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement soutient des organismes qui œuvrent concrètement à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels et qui s'efforcent de sensibiliser les collectivités locales aux enjeux environnementaux particuliers de leur milieu de vie.

De 2001 à 2015, la Fondation a accordé 13,1 millions de dollars à 238 projets mis en œuvre dans toutes les régions administratives du Québec. La valeur globale de ces projets est estimée à près de 42 millions de dollars.

Pour en savoir plus sur les différents projets auxquels elle a contribué, visitez le www.hydroquebec.com/fondation-environnement.



Sentier menant à la tourbière de Saint-Camille

Journée d'information sur les lacs



Jean-François Verrette

Ce sont plus de 120 participants - la plupart provenant d'associations de lacs ou de municipalités riveraines - qui ont assisté le 16 septembre 2016 à la première édition de la Journée d'information sur les lacs qui se tenait au Manoir du lac William à Saint-Ferdinand.

COPERNIC, le GROBEC, le COGESAF, l'OBV Yamaska et le CRECQ étaient les organisateurs de cette journée de conférences.

L'objectif était d'informer et d'outiller les riverains sur une panoplie de sujets allant de la lutte aux espèces exotiques envahissantes comme le myriophylle en épi, au vieillissement et à la restauration des lacs, en passant par la navigation durable et la gestion des barrages-réservoirs.

Un portrait des lacs du Centre-du-Québec participant au Réseau de surveillance et les résultats des activités de suivi d'abord été présenté par Mme Nathalie Bourbonnais du MDDELCC.

Dans la partie dévolue à la navigation, Mme Isabelle Girard du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada est venue nous expliquer les étapes d'une demande de restrictions concernant les embarcations nautiques.

M. Paul Isabelle a enchaîné avec la présentation de la Coalition Navigation, un groupe qui s'est donné comme mission de s'assurer que l'activité des bateaux à moteur sur les voies navigables canadiennes soit conforme et ne dépasse pas les tolérances environnementales de chaque plan d'eau.

La deuxième partie concernait les espèces exotiques envahissantes et Mme Isabelle Simard, aussi du MDDELCC, est venue nous parler des techniques de lutte et de contrôle, notamment pour le myriophylle en épi.



Journée d'information sur les lacs au Manoir du lac William à Saint-Ferdinand

Mme Lucie Borne de la Société de conservation du lac Lovering a poursuivi avec un exposé sur le projet pilote de contrôle du myriophylle en épi de son lac.

En après-midi, Me Catherine Choquette de l'Université de Sherbrooke est venue nous expliquer dans quelle mesure le régime juridique applicable aux barrages québécois permet de contraindre un propriétaire de barrage à adopter une saine gestion pour l'environnement.

La dernière portion de la journée était consacrée à l'eutrophisation et la restauration des lacs. M. Richard Carignan, professeur retraité de l'Université de Montréal, nous a expliqué que le principal problème affectant les lacs provient d'un apport excessif de phosphore issu de pratiques agricoles non durables, des technologies désuètes employées dans les stations d'épuration municipales et du surdéveloppement résidentiel des bassins versants. Bien que plusieurs technologies aient été proposées pour traiter l'eutrophisation, seulement certaines d'entre elles peuvent, dans certains cas, améliorer temporairement une situation qui, à long terme, demandera une gestion rationnelle des bassins versants.

Enfin, Mme Karine Thibault, consultante en environnement, a dressé un portrait des projets pilotes qui furent appliqués sur le territoire québécois ont été abordés, dont le projet de dragage du lac Trois-Lacs. Les différents groupes d'actions pour lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau, soient des actions hydrologiques, mécaniques, physico-chimiques et biologiques, ont également été vus.

Conservation volontaire des habitats fauniques



Rémi Magnan Gaudreau

COPERNIC a réalisé cet été un projet de conservation volontaire d'habitats fauniques dans le bassin versant de la rivière Saint-Zéphirin, plus précisément dans les municipalités de Drummondville, Saint-Zéphirin-de-Courval et La Visitation-de-Yamaska.

L'objectif de ce projet est de protéger et mettre en valeur 100 ha d'habitats fauniques par la signature d'une dizaine d'ententes de conservation volontaire dans ce bassin versant à dominance agricole, et ainsi préserver la diversité biologique.

Ce projet s'est fait par la sensibilisation de propriétaires privés au rôle fondamental des habitats fauniques, puis par l'accompagnement de ces derniers dans la signature d'une entente visant la conservation volontaire sur leur terre.

Dans un premier temps, des séances d'informations collectives, des bulletins d'information et des rencontres individuelles auprès de plusieurs propriétaires privés ont permis de sensibiliser à la nécessité de conserver les habitats fauniques en milieu agricole.

Dans un deuxième temps, si le propriétaire était sensible aux enjeux de conservation des milieux fauniques, sa terre était alors caractérisée afin de dresser un plan de conservation individuel. Un cahier du propriétaire décrivant l'écosystème et les habitats fauniques y était associé, avec les modalités de conservation et les détails de l'entente.

La signature d'une entente de conservation volontaire stipulant l'engagement moral du propriétaire à préserver cet habitat venait compléter le tout.



Nichoires installées le long d'un ruisseau à La Visitation-de-Yamaska

Ce projet est la première étape d'une approche concrète visant l'aménagement de milieux fauniques sur des terres agricoles pour lesquelles une entente de conservation est signée. Toutefois, un travail très important réside dans la préparation des rencontres à travers la sensibilisation des propriétaires quant à l'existence des habitats fauniques, à leurs bénéfices et à la nécessité de conserver ceux qui restent.



Bande boisée le long de la rivière Saint-Zéphirin à Saint-Zéphirin-de-Courval

Le présent projet s'inscrit dans un partenariat déjà bien établi depuis 2011 entre COPERNIC et les trois municipalités, mais aussi avec le MAPAQ, l'UPA Centre-du-Québec et le Club Agrinove. Cette alliance a d'ores et déjà mené à la réalisation d'actions sur le territoire.

Lors des rencontres de la table de concertation, les municipalités ont en effet identifié la conservation des habitats fauniques – en particulier les milieux humides – comme l'une des actions prioritaires dans le bassin versant.

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) et de Syngenta.



Fondation de la faune du Québec

Crédit d'impôt RénoVert



Karine Dauphin

Mise aux normes des installations septiques

Les travaux de mise aux normes des installations septiques peuvent être admissibles au crédit d'impôt RénoVert lorsqu'ils visent une résidence principale. Les propriétaires peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20%, dont le montant pourra atteindre 10 000\$, pour les travaux excédant 2 500\$. Pour plus d'information, consultez la page Web de Revenu Québec sur le crédit d'impôt: www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/renovert/.

Sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

(MAMOT), on trouve des explications sur l'aide que peuvent accorder les municipalités aux propriétaires de résidences isolées qui veulent rendre leur dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22):

www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/mise-norme-installation-septiques.htm



Installation septique

Restauration d'une bande riveraine

Saviez-vous qu'il est aussi possible, via le programme de crédit d'impôt RénoVert, d'avoir un crédit d'impôt pour la restauration d'une bande riveraine, conformément aux exigences de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ?

Source : www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/renovert/

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection



Réservoir Beaudet à Victoriaville

Précision concernant la production des rapports d'analyse de vulnérabilité

Le rapport d'analyse de vulnérabilité est une exigence du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Cette exigence vise les installations municipales à clientèle résidentielle desservant plus de 500 personnes et elle est décrite dans un guide d'accompagnement.

Ce rapport doit être transmis au Ministère au plus tard le 1^{er} avril 2021. Bien que le Ministère invite les municipalités à débiter la démarche rapidement, il souhaite leur rappeler l'importance de disposer de l'ensemble des données requises avant de transmettre leur rapport.

Ainsi, la démarche applicable, par exemple, aux stations approvisionnées en eau de surface, nécessite l'utilisation de données couvrant une période de cinq années consécutives, de manière à disposer d'une série temporelle suffisante pour tenir compte de variations interannuelles.

Le PDE en action

Enjeu 1 - Qualité de l'eau



Échantillonnage de 8 stations permanentes

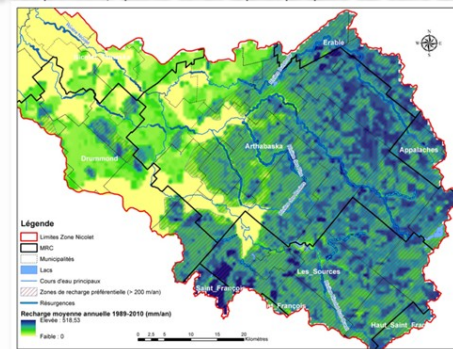


Échantillonnage dans 4 segments endigués de SARCEL à Baie-du-Febvre avec le MFFP et l'UQTR



Inventaire de 229 fosses septiques pour 5 municipalités : Danville, Ham-Nord, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Chesterville et Sainte-Séraphine

Exemple d'application : Si demain vous devez rechercher une nouvelle source d'eau potable, quelle serait la plus propice sur votre territoire ?



Zones de recharge préférentielle et de résurgence :
Renouvellement rapide (> 250 mm / an)

Présentation des résultats du PACES - MRC Arthabaska et MRC des Sources

Enjeu 3 - Dynamique fluviale



Plantation en bandes riveraines à Warwick, Saint-Albert et Nicolet : 3060 arbres, 440 arbustes et 150 plantes

Enjeu 4 - Écosystème



Caractérisation de 4 milieux humides à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Samuel et Pierreville